

PROCESSUS D'EXAMEN ET D'APPEL RELATIF À L'EXAMEN DE FIN DE COURS DU PROGRAMME D'ÉTUDES POLITIQUE

IL EST ÉTABLI CE QUI SUIT:

1. Seules les demandes de révision et d'appel concernant une demande de révision d'une note insuffisante sont acceptées.
2. Les demandes de révision et d'appel accompagnées des frais appropriés doivent être envoyées par l'étudiant inscrit par écrit au bureau du programme, au plus tard à la date limite d'appel de tous les examens. Cette date est indiquée dans le rapport des résultats de l'étudiant inscrit, qui donne la note obtenue.
3. Ni la « solution proposée » de l'examen ni la clé de correction ne sont mis à la disposition de l'étudiant inscrit avant la fin de toutes les révisions et de tous les appels pour le semestre en question.
4. Le processus de révision et d'appel comprend les étapes suivantes :
 - a. S'assurer que tous les cahiers de réponse soumis par l'étudiant ou été reçus et notés;
 - b. S'assurer que toutes les réponses aux questions ont été notées et que la note finale est calculée correctement;
 - c. Noter à nouveau les réponses à l'examen;
 - d. L'étudiant reçoit
 - i. son cahier de réponse, et
 - ii. une analyse de ses réponses question par question, accompagnée de quelques détails expliquant où il a perdu des points;

- e. Les révisions et les appels sont administrés par le conseiller universitaire ou un remplaçant approprié désigné par ce dernier;
 - f. Les étudiants sont seulement informés si la révision et l'appel donnent lieu à une note suffisante ou insuffisante. Les étudiants ne sont pas informés de la note obtenue.
5. Les frais du processus de révision et d'appel doivent être réglés au bureau du programme. Les frais au complet sont remboursés si la révision et l'appel donnent suite à une réussite à l'examen.
6. Le résultat du processus de révision et d'appel est définitif.

Conseil d'administration
Le 18 juin 2015